

D.U. ACCÈS A LA SANTE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Public

• **Formation continue** : Niveau Minimum : II

Médecins (salarié·e·s et libéraux), coordonnateur·trices ou directeur·trices d'établissement (médico-sociaux, EHPAD); infirmier·ère·s (salarié·e·s et libéraux), cadres de santé; assistant·e·s de service social et éducateur·trices; conseiller·ères en économie sociale et familiale (CESF); intervenants sociaux et cadres du travail social; psychologues; soignants en médecine du travail, de crèche, de PMI, de planification, de PASS, de médecine physique et réadaptation; directeur·trices d'institutions, cadres SS, mutuelles; personnel d'accueil dans les institutions; membres (et cadres) d'associations d'usagers; avocat·e·s, juristes, magistrat·e·s et cadres et travailleurs de l'administration (pénitentiaire, conseil général, fonction publique territoriale) ou autres professionnels sur admission dérogatoire après avis du comité pédagogique.

• **Formation Initiale** : Étudiant·e·s en sociologie à partir de L3, en droit à partir de L3, en médecine à partir de DFGSM3

Admission sur dossier de candidature : CV, lettre de motivation et copie du dernier diplôme professionnalisant ou national obtenu avant le **15 novembre 2020** soit par mail : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr, soit par courrier à : Formation Continue Mixte Santé – Faculté de médecine J. Lisfranc – Campus Santé Innovations – 10 rue de la Marandière – 42270 Saint-Priest-en-Jarez

Contexte et Objectifs

La question des discriminations dans le domaine de la santé peut être problématisée autour de plusieurs enjeux sociopolitiques contemporains.

Les difficultés d'accès aux soins de certaines catégories de population (handicapés, LGBTI, migrants, etc.) favorisent les inégalités en santé et interrogent des dynamiques volontaires ou inconscientes d'une « médecine de tri ». La prévalence de situations d'exclusions, de stigmatisations, d'erreurs, d'accidents ou de délits dans le soin justifie une démarche d'analyse systémique et de prévention. Au sein des dispositifs soignants, les discriminations peuvent être à l'origine de risques médicaux et psychosociaux non négligeables.

Ce DU propose aux participant·e·s de développer une capacité d'analyse des conditions sociales « à risque » de discriminations, à l'aide de repères juridiques (loi handicap 2005, loi anti-discrimination du Code du travail, droit pénal, charte de la personne hospitalisée, etc.), de balises éthiques (philosophiques, anthropologiques et de santé publique) et de rencontres avec des associations de recours (LICRA, Ligne des Droits de l'Homme, etc.). En plus d'un support d'enseignements transdisciplinaires (sciences sociales, droit et médecine), les étudiant·e·s pourront assister à des soirées-débats thématiques ancrées dans l'actualité. Des ateliers d'analyse de la pratique centrés sur un cas « d'éthique de situation » aideront les étudiant·e·s à mener une analyse systémique du contexte et à construire des actions préventives opérationnelles.

Objectif global de formation :

Accompagner la réflexion des acteur·trices du soin, du droit et du social à la problématique des discriminations en santé.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les différentes situations à risque de discrimination dans le domaine de la santé.
- Connaître les principaux repères juridiques, éthiques permettant d'éviter ou de limiter les discriminations dans le domaine de la santé.
- Connaître et échanger avec des partenaires (institutionnels et associatifs) constituant des ressources dans le champ des discriminations et inégalités en santé.
- Poser les questions, mettre en débat, organiser une collégialité réflexive autour d'une situation de terrain dans le champ des discriminations et inégalités en santé.
- Connaître les principales théories, paradigmes et méthodes d'enquête sociologiques permettant de rendre compte des expériences de discriminations à différents niveaux d'échelles : structurel, institutionnel, et interactionnel.

- Savoir reconnaître et distinguer dans le champ professionnel les différentes formes de discriminations ; être sensibilisé aux outils de recherche en sciences sociales permettant de mesurer les discriminations et de les analyser.

Programme de formation

1 année (75 heures d'enseignement théorique réparties sur 11 jours)

- Approche Sociologique : contextualisation et approche sociologique et anthropologique des discriminations...
- Approche juridique : droits des patients, responsabilités des structures...
- Approche médicale : Éthique et inégalités en santé, handicap, santé mentale, migration et exil...
- Approche associative et institutions ressources (LDH, LICRA...)
- Conférences

Validation

Assiduité obligatoire

Rédaction et soutenance d'un mémoire

Équipe pédagogique

Dr Rodolphe CHARLES PA-MG Médecine

Dr Angélique SAVALL - CCU-MG Médecine

Pascale PICHON - PU SHS - UJM

Maëlle COMTE - MCF Droit - UJM

Calendrier

Les enseignements se dérouleront à la Faculté de médecine de St Étienne

Date limite des candidatures : 15 novembre 2020

Début de la formation : Janvier 2021

Dates des journées à déterminer

Tarifs

FORMATION CONTINUE

- Prise en charge individuelle et par un tiers : 1 350 euros (l'université n'est pas assujettie à la TVA)

FORMATION INITIALE

- Inscription principale : 600 Euros
- Inscription secondaire (déjà inscrit à l'université Jean Monnet) : 400 Euros

Contacts

Valérie GERENTON

Responsable Formation Continue en Santé

Florence MASSART

Gestionnaire de formation

Tél. : 04 77 42 14 61 ou 00

fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

Organisme de formation référencé Datadock – N° d'activité : 82 42 P00 242